

Vingt années d'activité : esquisse de bilan

Pascal Koenig

Citer ce document / Cite this document :

Koenig Pascal. Vingt années d'activité : esquisse de bilan. In: La Gazette des archives, n°219, 2010. Vingt ans d'activité des services d'archives des Régions. pp. 9-25;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_219_3_4693

Document généré le 15/03/2017

Vingt années d'activité : esquisse de bilan

Pascal KOENIG

Vingt ans déjà, vingt ans à peine.

Le choix de la thématique de ces journées d'études est apparu comme une évidence : d'abord parce que le service qui nous accueille aujourd'hui, comme beaucoup d'autres, célèbre cette année ses vingt ans d'existence. Ensuite parce que nous sommes aujourd'hui pleinement confrontés dans notre pratique aux conséquences des deux vagues de décentralisation. Enfin, parce qu'à la veille d'échéances électorales et d'une réforme administrative qui peut s'annoncer riche en bouleversements, un bilan d'étape s'impose.

« Vingt ans déjà » peuvent se dire les « pionniers », dont beaucoup sont encore en poste aujourd'hui, qui n'ont pas vu ces années passer. Ces vingt ans ont été pour eux riches d'expériences, de difficultés quelquefois, de satisfaction certainement. Vingt années à peine au regard d'autres services d'archives mais le chemin parcouru a été de taille.

Pour illustrer ce parcours, nous avons retrouvé un questionnaire établi en 1993 à l'occasion des premières rencontres des archivistes régionaux à Marseille. Très tôt – rappelons que les lois de décentralisation remontent à 1982-1983 et que la région est devenue effectivement collectivité en 1986, date des premières élections régionales – les archivistes régionaux ont ressenti le besoin d'échanger, de se rencontrer et de s'organiser. L'initiative avait été prise par nos collègues de Provence - Alpes - Côte d'Azur qui avaient décidé d'organiser des journées d'études du 3 au 5 novembre 1993 bien que les archivistes régionaux n'étaient alors pas regroupés en section au sein de l'Association des archivistes français. Un vaste programme était au menu de ces journées : le traitement des archives, les thésaurus, l'informatisation des services, la gestion électronique des documents et l'histoire des régions. L'introduction de cette rencontre était consacrée à la présentation d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des régions. C'est ce dernier que nous avons décidé de reprendre à l'identique afin de dresser

un bilan de l'avancée des archives régionales. Même si les préoccupations ont évolué avec l'évolution des techniques et de la pratique, ce tableau permet d'établir deux clichés à vingt ans d'intervalle sur un même paysage.

Nous allons voir comment, à travers ces données, s'est dessinée l'évolution de nos services. Dans une seconde étape vous seront présentés les profils de trois services types : un petit, celui de la Réunion, un moyen, celui de Bretagne, et un important, celui de nos hôtes de Provence - Alpes - Côte d'Azur.

L'évolution des archives régionales à travers un questionnaire

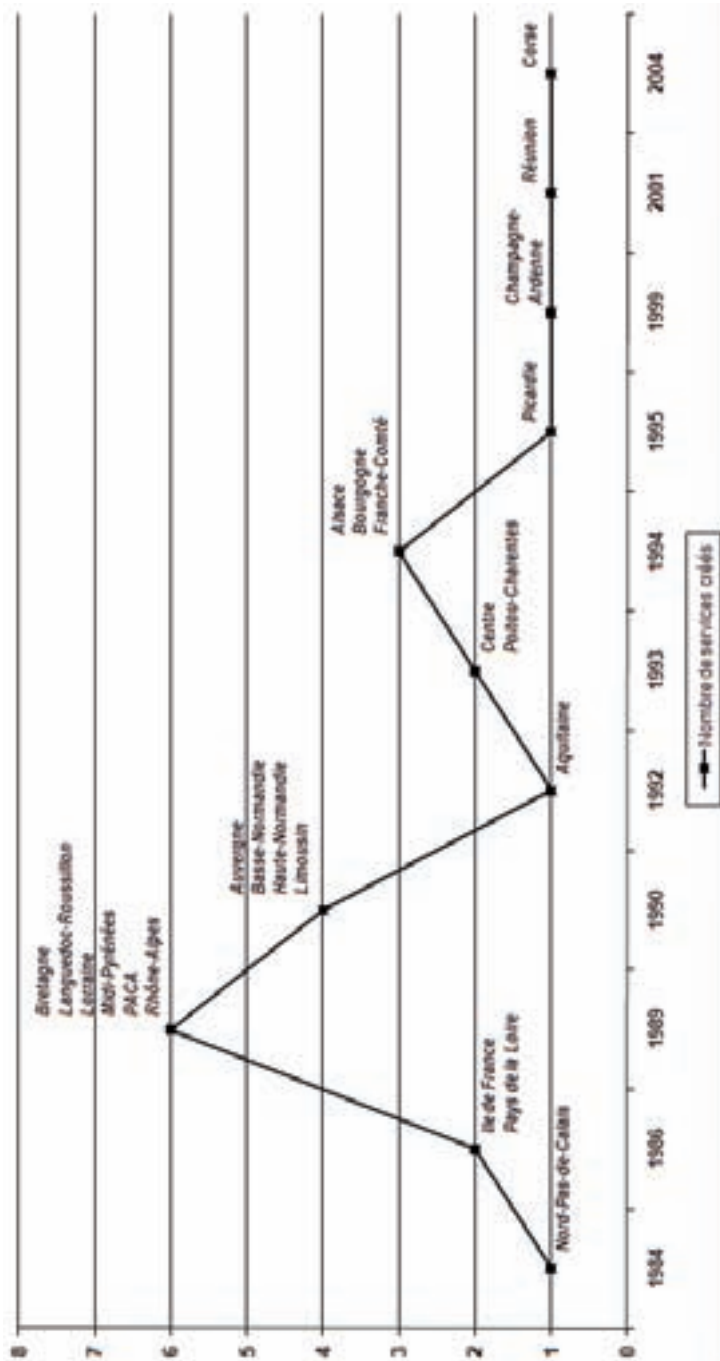
Le questionnaire de référence date de 1993 ; il a été reproduit trait pour trait en 2009 afin d'obtenir deux clichés à seize années d'intervalles sur le même paysage. Seize régions avaient répondu en 1993, autant l'ont fait cette année. L'étude comparative est donc pertinente, seize régions sur vingt-six (61%) composant un échantillon très représentatif. Celles-ci sont autant représentées au nord qu'au sud, dans les régions importantes comme modestes, en métropole comme dans l'outre-mer. Ce questionnaire se décompose en trois étapes :

- les questions d'organisation et de moyens humains ;
- les problématiques de locaux ;
- le traitement archivistique.

Les services

Les vingt ans d'existence sont en fait une réalité pour cinq des seize services d'archives régionales, soit la majorité relative : ceux de Provence - Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Bretagne, Midi-Pyrénées et Lorraine ont été créés il y a tout juste vingt ans. Sybille Chabert, responsable du service des archives régionales de Provence - Alpes - Côte d'Azur, nous exposera les circonstances de la création de ce service.

Trois services avaient été créés auparavant : celui des Pays de la Loire et d'Île-de-France en 1986, et celui du Nord - Pas-de-Calais dès 1984. La création des autres s'est formalisée dans les mois qui suivirent pour qu'en 1993 une très large majorité de régions soient dotées d'un service d'archives. Enfin, parmi les derniers à voir le jour, mentionnons celui de la Réunion en 2001 : le paradoxe est qu'il s'agit du premier conseil régional ayant accédé au rang de collectivité, son assemblée ayant été élue dès 1983.



Création des services d'archives dans les régions

Il y a tout juste vingt ans, lors du XXX^e Congrès national des archivistes français¹, Michel Duchein, inspecteur général des Archives de France, traitait de la question des archives régionales. Celui-ci constatait qu'aucune collectivité ne s'était jetée dans la brèche de la loi du 22 juillet 1983², en créant des services à compétence régaliennne, chargés de la collecte des archives de l'État.

Quelle est la réalité en 1993 ? Une majorité des archivistes régionaux sont alors associés à cette époque aux documentalistes, souvent au sein de la même structure – généralement c'est le documentaliste qui gère également les archives, ou l'archiviste qui partage une partie de son temps de travail avec le service documentation. La fonction archives est cependant déjà identifiée dans le fonctionnement des régions à travers les organigrammes et surtout l'implantation des locaux.

Vingt ans plus tard, les services sont clairement formalisés. Ils sont majoritairement rattachés aux directions des services généraux (ou moyens généraux, administration générale, etc.)³ car entre temps se sont posées les problématiques matérielles liées aux locaux, au stockage, au transfert. Les services associés physiquement et fonctionnellement aux services de documentation sont devenus minoritaires⁴.

En ce qui concerne les ressources humaines, les moyens ont clairement évolué. Les seize services totalisent vingt agents en 1993, dont une partie à temps partiel, avec des inégalités liées à la taille de la collectivité : les services vont d'un mi-temps pour le Languedoc-Roussillon à six temps pleins pour le Nord - Pas-de-Calais.

Vingt ans plus tard, les mêmes disparités persistent mais le nombre d'agents par service a significativement augmenté. Avec cinquante-huit agents pour seize services, les archives régionales ont vu, toutes régions confondues, leurs forces tripler, le service le mieux doté étant le Nord - Pas-de-Calais.

Quant aux conventions d'archivage, en 1993 la majorité des régions en ont signé une avec les Archives départementales (dix au moins étaient recensées sur les seize régions de l'étude), en 2009 seules quatre sont recensées. Ce conventionnement répond désormais davantage à des problématiques

¹ XXX^e Congrès national des archivistes français (Saint-Brieuc, 12-14 octobre 1989).

² Comme pour les Archives départementales, la loi du 22 juillet 1983 confiait aux services régionaux d'archives la conservation des archives des services extérieurs de l'État à compétence régionale.

³ Neuf services sur les seize recensés.

⁴ Cinq services en 2009 contre onze en 1993.

provisaires de locaux de conservation qu'à la volonté de confier la gestion des archives aux services départementaux, comme cela pouvait être le cas au départ. Nous reviendrons sur ce thème dans la table ronde où seront présentés des exemples de partenariat et de conventionnement.

Les locaux et la conservation ¹

La deuxième série de questions porte sur les locaux, que ce soit leur localisation ou leur équipement. Là encore des disparités importantes apparaissent entre régions.

- La localisation

En 1993 la majorité des archives est conservée dans les murs des hôtels de région avec des moyens provisoires ; la situation est toute autre vingt ans après puisque la plupart des régions localise tout ou partie de leurs collections sur des sites externes. Nous nous étendrons davantage sur ce sujet dans la table ronde qui suivra.

- Les équipements

Si les lieux de conservation ont évolué, c'est pour faire face à l'accroissement du volume des collections qui a véritablement explosé en vingt années. Les équipements de conservation ont donc dû suivre cette tendance.

Ainsi, en 1993, les seize services déclarent un total de 23 900 ml équipés (soit 1 500 ml par service) contre près de 80 000 ml en 2009 (soit 5 800 ml en moyenne). Certaines régions comme la Picardie ou le Centre ne possédaient aucun espace de conservation. Les disparités subsistent, proportionnelles à la taille de la collectivité : de 1 300 ml en Auvergne à 12 400 ml pour l'Île-de-France ou le Nord - Pas-de-Calais.

Il est difficile de savoir si aujourd'hui toutes les régions possèdent des équipements pour les documents spécifiques mais il est certain que tous les projets récents (Nord - Pas-de-Calais, Alsace, Île-de-France) ont intégré ces équipements dans les locaux de conservation.

¹ Voir dans le cahier central des illustrations (p. III à XVII), les photographies sur « les locaux d'archives régionales ».

- Les salles de consultation

L'accroissement de fonds arrivés à maturation et la communicabilité de la majorité des documents induits par la loi du 15 juillet 2008 ont légitimé le développement des salles de consultation dans beaucoup de services régionaux. Tous déclarent des locaux d'accueil du public, même s'il s'agit d'un espace aménagé dans le bureau du responsable. En outre, la vague d'inspections générales de la Direction des archives de France depuis 2006 a suscité la rédaction de règlements de salle de lecture, souvent inexistantes auparavant.

L'activité des services

- Accroissement des fonds

Le traitement des versements demeure la tâche principale des services régionaux, même s'il ne s'agit plus de l'activité unique des services. Près de 60 000 ml sont conservés en 2008 dans les seize services ayant répondu au questionnaire, soit une moyenne de 4 200 ml par service. La progression est spectaculaire : en 1993, 2 700 ml étaient conservés dans l'ensemble des services, soit à peine 168 ml en moyenne. De la même manière, un service moyen reçoit aujourd'hui 417 ml annuels, contre 96 ml il y a vingt ans. Même si les disparités sont présentes, ces chiffres sont significatifs de l'explosion en volume des fonds conservés et à traiter.

- Traitement archivistique

Dès 1993, la préoccupation de l'application des normes et des pratiques archivistiques apparaît dans le questionnaire. Dans les faits, très peu de services déclaraient indexer ou traiter les fonds. Aujourd'hui, la moitié au moins déclare appliquer les normes de description archivistique ou avoir mis en place une politique spécifique notamment pour les documents figurés. Neuf services sur seize indexent leurs fonds, huit au moins appliquent des règles d'échantillonnage. Avec un accroissement important et une diversification des fonds, grâce à des effectifs plus importants et un personnel mieux formé, il apparaît que la pratique archivistique s'est généralisée dans le quotidien de la majorité des services.

- Informatisation

C'est l'évolution la plus significative, à l'image certainement des autres services d'archives. En 1993, quatre services étaient équipés de logiciels informatiques.

Aujourd'hui, la totalité des services, quelle que soit leur taille, en est pourvue et certains en sont même au renouvellement. Le questionnaire ne portait pas sur les domaines couverts par l'informatique mais les possibilités des logiciels cités laissent penser que l'ensemble de la chaîne archivistique doit être impliquée.

- Ouverture au public

La politique de communication n'était pas la priorité des archivistes régionaux en 1993 puisqu'aucune question ne portait sur cet aspect du métier. Or, l'essor des salles de lecture évoqué précédemment montre le développement des usagers des archives régionales et des politiques plus ambitieuses existent dans certaines régions.

Mieux que des analyses chiffrées je vous propose maintenant de découvrir des témoignages, avec l'exemple de trois services types.

L'analyse de trois services types

Les archives de la région Réunion, par Emmanuelle Mété

De 1983, date de la première élection d'un président de région à la Réunion, jusqu'en 1990, les services de la région s'installent d'abord au Palais Rontaunais à Saint-Denis, puis dans le bâtiment des sucreries de Bourbon (actuel conservatoire national de région). Les services s'éparpillent peu à peu sur six sites différents, faute de place, et il n'y a aucune gestion des archives durant cette période. Les archives de l'ancien établissement public régional ont été conservées par la préfecture.

En 1991, les services du conseil régional sont regroupés au sein de l'hôtel de région Pierre Lagourgue, appelé aussi « la Pyramide inversée » au regard de son architecture particulière. Une salle d'archivage de 57 m² d'une capacité totale de 680 ml est aménagée de rayonnages mobiles au sous-sol pour les archives des services. Le service de documentation est alors chargé de la collecte des archives et de la gestion du magasin.

Entre 1995 et 1996, la Région recrute pour une mission de dix mois un ancien documentaliste des Archives départementales de la Réunion. Sa mission

consiste à « remettre de l'ordre » dans le magasin d'archives et préparer les archives pour un dépôt au Département. À la suite d'un accord avec le directeur des Archives départementales, il est convenu que la Région utilisera les cotes 1300 à 1399 W. Dans la réalité, ce dépôt ne s'est jamais fait mais nous conservons toujours des versements cotés en 1300 W.

En 1996, une convention est signée le 15 novembre entre l'État, la Région et le Département pour la reconstruction des Archives départementales de la Réunion ; la participation de la Région est affectée à la partie audiovisuelle du projet. Mais cette convention ne sera jamais appliquée.

En 1999, faute de place aux Archives situées à la pyramide, le service intérieur loue un local de 126 m² dans un immeuble du quartier des Olympiades à proximité immédiate de l'hôtel de région. Ce local est aménagé avec des rayonnages fixes, d'une capacité de 764 ml. La plupart des archives antérieures à 1992 y sont transférées. Certains versements sont cotés en 1300 W, d'autres sont en vrac.

En 2001, la Région crée enfin son service d'archives. Il a pour vocation de recevoir les archives de l'ensemble des directions du conseil régional et celles du conseil économique et social régional et du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Le service dépend alors de la direction de l'Administration générale et financière et est distinct du service de documentation. La gestion des archives est confiée à une assistante qualifiée de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

L'état des lieux met en évidence des lieux de stockage inappropriés :

- à la Pyramide, on note la présence d'insectes et de rongeurs ainsi qu'un manque d'espace de tri ;
- à l'annexe des Olympiades, les archives sont entreposées de façon anarchique, le bâtiment est très difficile d'accès et les infiltrations lors des fortes pluies sont importantes ;
- on recense de nombreux espaces de stockage « sauvage » en dehors de ces locaux d'archivage (cagibis au sous-sol de la pyramide qui prennent régulièrement l'eau, cartons entreposés dans les couloirs des sanitaires par exemple).

2002 est donc largement consacrée à la sensibilisation des services à la gestion de leurs archives, avec la mise en place d'un réseau de correspondants archives, ainsi que l'application des différentes procédures d'archivage : versement, communication, élimination. Cette sensibilisation se concrétisera par la

publication d'un guide d'archivage en 2003 dans la perspective du déménagement des archives.

2004 marque l'installation du service des archives dans de nouveaux locaux, rue de l'Anjou à Saint-Denis, à proximité de l'hôtel de région. Il s'agit d'un entrepôt de 330 m² loué et aménagé pour la conservation des archives avec une climatisation en continu ainsi qu'une alarme anti-incendie et anti-intrusion : 300 m² réservés aux magasins équipés de rayonnages fixes (qui seront installés progressivement) et 30 m² de bureau pour l'archiviste et la consultation des archives par le public.

L'annexe des Olympiades est alors abandonnée.

Avec ces nouveaux magasins, le nombre de versements a quasiment doublé entre 2003 et 2004 (nous sommes passés de 80 à 200 ml) et il a été multiplié par cinq depuis 2002¹.

Après les élections de 2004, la réorganisation des services a modifié le positionnement des Archives dans l'organigramme : le service dépend désormais du pôle des systèmes d'information sous la direction d'un directeur général adjoint.

En 2007, la direction des Ressources humaines décide provisoirement de mettre à disposition des archives trois agents du service de documentation : il s'agit en fait d'un mi-temps tournant, chaque agent effectuant une semaine complète à mi-temps et à tour de rôle. Cette situation va perdurer jusqu'à la fin 2009².

L'informatisation des Archives est réalisée à la fin de l'année : le projet initié dès 2002 est concrétisé avec le paramétrage des bases de données dans le logiciel.

En 2008, un portail « archives » est réalisé sur l'intranet de la Région dans le cadre du projet de dématérialisation des procédures. Le guide des archives est actualisé et mis en ligne sur ce portail.

Par ailleurs, le service des archives participe aux réunions de travail de l'Agenda 21 interne³, l'objectif étant de mieux maîtriser la gestion des documents dans les services et d'économiser sur les volumes stockés par une épuration régulière des dossiers et des éliminations réglementaires. Pour ce faire, des outils de travail sont proposés par le service des archives : formation à l'archivage en 2009,

¹ Ill. 1, p. XVIII

² Ill. 2, p. XIX

³ Démarche de développement durable s'appuyant sur des fondements législatifs. Ce plan d'action a été adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la terre à Rio en 1992. (ndlr)

réalisation de plans de classement et de tableaux de gestion en cours de rédaction.

Fin 2008, les magasins sont saturés¹. 95 versements sont enregistrés cette année totalisant 131,7 ml. Cette augmentation des versements est principalement due aux nombreux déménagements des services dans des locaux situés à l'extérieur de l'hôtel de région et à l'archivage des dossiers de financement du dispositif de continuité territoriale qui a été interrompu.

Depuis le mois d'octobre 2009, les versements sont suspendus faute de place, les locaux étant entièrement saturés, et de moyens humains : une seule personne est affectée aux archives depuis 2001 et il n'y a toujours pas de magasinier. Il est impossible dans ces conditions d'assurer une continuité de service, d'autant que les effectifs de la Région ont quadruplé en dix ans.

Début 2010, la Région Réunion compte 1 600 agents. Le service des archives conserve plus de 2 000 ml pour une capacité de conservation de 1 900 ml uniquement. Les bureaux des services sont saturés d'archives que nous ne pouvons plus réceptionner. Un projet d'aménagement de nouveaux magasins et de nouveaux bureaux est en cours d'étude et à l'état d'avant projet sommaire.

L'exemple de la région Bretagne, par Martine Tapie

En mars 1984, les services de la région, jusqu'alors hébergés à la préfecture de région, déménagent à l'hôtel de Bizien situé 3 Contour de La Motte à Rennes. Seules les archives resteront sur place et seront entreposées dans des meubles à clapets ou à même le sol au rez-de-chaussée du bâtiment. Elles y resteront jusqu'à l'arrivée d'une archiviste en juillet 1989.

Dans sa délibération du 1^{er} juillet 1986, le conseil régional de Bretagne décide de confier, par convention, l'exercice de sa compétence en matière de gestion et de consultation des archives régionales aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. C'est ainsi que la convention, conclue le 30 mars 1987, autorise la mise à disposition de deux agents (un documentaliste-archiviste de catégorie A et un relieur-restaurateur de catégorie C) et prévoit une participation financière aux frais de fonctionnement et d'investissement sur la base d'un quart de la dotation annuelle versée par le Département aux Archives.

À partir de 1987, l'accroissement des compétences et des effectifs entraîne l'éclatement des services sur différents sites. C'est dans ce contexte qu'au budget de 1989, le conseil régional décide de la création d'un poste d'archiviste

¹ Ill. 3, p. XX

pour le traitement des archives intermédiaires : un dépôt de 800 ml est alors aménagé à proximité des services, au premier étage du 2 bis B place Saint-Melaine à Rennes. Il permet de regrouper les archives de toutes les directions et de supprimer ainsi les locaux annexes d'archivage existants dans les différents bâtiments.

La loi du 28 novembre 1990 a restreint la définition juridique des archives régionales aux seules archives produites par les services dépendant du conseil régional. C'est ainsi qu'en 1994, la Région a saisi le Département d'Ille-et-Vilaine pour que la convention soit renégociée. Plusieurs réunions ont lieu et de nouvelles dispositions sont proposées : « la Région accepte, entre autres, de verser une participation financière de 15 % au projet d'extension du bâtiment et confie aux Archives départementales la conservation de ses archives définitives. En contrepartie, la Région accepte de verser annuellement une participation aux frais de fonctionnement correspondant au pourcentage estimé de la part représentative des archives du conseil régional ».

En 1996, l'ensemble des services est regroupé dans le nouvel immeuble régional au 283 avenue du Général Patton à Rennes. Les Archives se trouvent situées au rez-de-chaussée du bâtiment à proximité des services et dotées de locaux spacieux qui facilitent le travail. Elles disposent ainsi de deux bureaux, d'une salle de tri et d'une salle de lecture permettant l'accueil de six lecteurs. Les magasins, quant à eux, sont au nombre de deux et équipés de rayonnages d'une capacité totale de 2 106 ml. Ce service est rattaché à la direction des ressources humaines et de l'administration générale. Il comprend, à cette date, une attachée de conservation du patrimoine, responsable du service, et un secrétariat à mi-temps. Le recrutement de deux rédacteurs, l'un en 1999 et l'autre en 2006, viendra renforcer l'effectif du service. En 1999, le conseil général d'Ille-et-Vilaine transmet à la Région une demande de financement concernant cette fois la construction d'un bâtiment des Archives départementales en remplacement de l'extension initialement envisagée.

En 2004, une nouvelle convention est signée entre la région Bretagne et le conseil général d'Ille-et-Vilaine. En raison des engagements pris par la Région dans ce dossier et sur la base des termes de la convention conclue en 1987, celle-ci accepte de participer au financement de cette construction à hauteur de 15 %, moyennant la mise à sa disposition de 15 % des rayonnages disponibles dans le futur bâtiment. Cet espace, réservé à la conservation des archives de la région pour les années 1974-2024, représente 4 110 ml.

Outre le dépôt principal, chaque direction disposait à son arrivée sur le site de Patton d'un local de préarchivage ; mais face à l'accroissement des effectifs, ces locaux ont été rapidement transformés en bureaux. De même, en raison de

l'augmentation significative des versements, les magasins ont vite été saturés. Une solution d'attente n'a pas été tout de suite envisagée en raison de la construction attendue du bâtiment des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Cela explique que les boîtes stockées en surnombre aient entraîné un dépassement de 50 % de la capacité de dépôt. Cette situation ne pouvait perdurer compte tenu, d'une part, des risques encourus, et, d'autre part, de l'obligation du respect des normes de sécurité en vigueur. En raison des retards pris dans l'avancement du chantier, une solution provisoire a été trouvée : un bâtiment scolaire (établissement régional d'enseignement adapté/EREA), transféré par l'État à la Région et partiellement inoccupé, a permis d'entreposer des archives. Deux salles ont été équipées en rayonnages fixes et ainsi permis d'attendre la mise à disposition des magasins aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine à l'automne 2007. En septembre 2007, les archives régionales sont transférées du site de l'EREA vers celui des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Aujourd'hui, des transferts d'archives sont régulièrement organisés aux Archives départementales. Un guide de procédures en fixe les conditions d'accès. La gestion et la communication des dossiers sont organisées par le service des Archives régionales de Bretagne. Enfin, une augmentation constante des versements est à enregistrer. Depuis 1996, les Archives régionales reçoivent en moyenne 250 ml par an. L'accroissement des effectifs et l'élargissement des compétences y contribuent : actuellement, le taux d'occupation des magasins est de plus de 80 % pour un métrage linéaire total de 6 216 ml¹. Le service est équipé d'un logiciel de gestion d'archives depuis 1998.

Bilan des vingt années d'activité du service d'archives de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, par Sybille Chabert et Aurélie Bonan

Voici l'exemple d'une grande région : la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, dont nous fêtons cette année le vingtième anniversaire de son service des archives.

Créé en juillet 1989 et initialement rattaché à la direction de l'Administration générale et du personnel, le service des archives comptait cinq agents. Françoise Bres en avait la responsabilité jusqu'à son départ à la retraite en 2004. Aujourd'hui, nous sommes neuf agents et notre direction, longtemps dénommée direction des Moyens généraux, porte depuis peu le nom de direction des Services généraux et des relations à l'utilisateur.

¹ Ill. 4 à 6, p. XXI à XXIII

À partir des graphiques reprenant les données chiffrées des rapports d'activité, nous allons retracer l'évolution de notre service depuis sa création et expliquer les caractéristiques les plus remarquables.

Sur le plan des effectifs¹, dès la création du service, nous constatons une forte proportion d'agents par rapport au métrage linéaire conservé : plus de huit agents au kilomètre linéaire. Cet important recrutement est lié à une prise en compte par l'institution de l'importance des archives du fait d'un incident majeur que nous décrirons plus loin : un incendie. Mais ce nombre d'agents au kilomètre linéaire est ensuite en chute constante : aujourd'hui, le service compte un agent au kilomètre linéaire ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des régions. Aussi, afin d'assurer au mieux nos missions, un nouvel agent va être très prochainement recruté et portera au nombre de dix le nombre d'agents travaillant dans le service. Il aura pour objectif de développer des projets culturels et de traiter également les importants volumes d'archives produits dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

L'équipement des magasins² apparaît en progression régulière jusqu'en 2005. En fait, les services de la Région ont déménagé en 1988 vers l'hôtel de région. Or, les documents produits par l'établissement public régional ou datant des débuts de l'instance régionale étaient restés dans les anciens locaux de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, situé au rond point du Prado dans l'immeuble du Grand Pavois (8^e arrondissement de Marseille). Suite à des actes de vandalisme et à un incendie, une partie des documents a été détruite, d'abord ravagée par le feu, puis endommagée par l'eau et les additifs projetés par les extincteurs des sauveteurs. De cette période, il ne nous reste plus que des fragments épars, largement incomplets. En 1989, la Région a alors pris la décision de créer un service d'archives et d'installer deux kilomètres linéaires de rayonnages au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation situé à proximité de l'hôtel de région, rue Vincent Le Blanc à Marseille : il y restera jusqu'en 2005. En 1993, les deux kilomètres linéaires étant pleins, nous sommes passés à quatre kilomètres linéaires de rayonnages en nous adjoignant un nouveau local situé dans une rue à proximité de celui existant. Deux nouvelles saturations des magasins, en 1999-2000 puis en 2002, ont entraîné la location successive de deux garages. À nouveau, ces magasins sont saturés en 2003-2004, comme nous pouvons le constater à la lecture du graphique.

¹ Ill. 7, p. XXIV

² Ill. 8, p. XXV

L'ensemble de ces bâtiments présentait des problèmes de conservation : taux d'hygrométrie instable, absence de climatisation dans les magasins, risques accrus de dégradation par des facteurs extérieurs (incendies, inondations par les eaux de pluies comme par les eaux usées, etc.). Enfin, la sécurité du personnel et des habitants situés dans les étages au-dessus n'était plus assurée correctement.

En 2004 et face à toutes ces difficultés, l'institution a recherché rapidement un bâtiment pour installer le service des archives. Ce dernier déménagement en 2005 dans un bâtiment industriel climatisé situé dans la zone industrielle de la Delorme à Marseille : 12,3 kilomètres linéaires de rayonnages sont installés. Une partie de ces rayonnages est une récupération des rayonnages déjà alloués, l'autre partie a fait l'objet d'un marché. Actuellement, plus de neuf kilomètres linéaires sont occupés. Ces nouveaux locaux comprennent une salle de lecture, un quai de déchargement et de plus vastes bureaux.

Suite aux circonstances particulières ayant abouti à la création du service, nous observons un accroissement de 500 ml d'archives dès les premières années du service. Françoise Bres a mené, dès sa prise de fonction, des actions de sensibilisation et de formation au sein des directions et auprès des agents de l'institution afin de les inciter à verser leurs archives. Ainsi, hormis les fluctuations conjoncturelles, l'accroissement moyen notable est de 500 ml par an¹. Les dates de 1996 et 2006 nous paraissent remarquables au regard des volumes d'archives collectées. En 1996, le service a récupéré dans une cave, à la demande de la direction des Lycées, les documents et plans concernant la construction, l'entretien et la réhabilitation des lycées ; cela a engendré un travail de trois mois, monopolisé l'ensemble des agents du service des archives et conduit au versement de 376 ml d'archives supplémentaires par rapport à l'accroissement annuel. L'année 2006 apparaît également remarquable sur le graphique : elle correspond au déménagement de la moitié des services de l'institution vers de nouveaux locaux (Grand Horizon). À cette occasion, des services ont réalisé pour la première fois leurs versements d'archives, certains possédant quinze années d'arriéré. Les éliminations en magasin sont, quant à elles, très variables selon les années et devraient subir un fort accroissement. À titre indicatif, elles furent d'une cinquantaine de mètres linéaires l'année dernière.

Le volume des archives traitées varie en fonction des années et des orientations de travail données par mon prédécesseur et moi-même². Ce volume doit être lu

¹ Ill. 9, p. XXVI

² Ill. 10, p. XXVII

en regard du volume d'archives collectées, des éliminations et des reconversions des données d'un format texte libre à un format structuré dans notre base de données. De la création du service à 1996, en moyenne 320 ml furent traités annuellement. En 1997 et 1998, nous constatons un pic important d'archives traitées correspondant aux 370 ml d'archives de la direction des Lycées, collectées en 1996. Sur les années 1999 à 2003, nous ne disposons pas d'informations suffisantes dans les bilans d'activité pour pouvoir interpréter correctement le graphique. Entre 2004 et 2006, nous constatons un niveau très faible de traitement car l'ensemble du service a participé à la réalisation de grands projets :

- le déménagement

Afin de préparer le déménagement du service, nous avons établi deux cahiers des charges : l'un spécifique au déménagement des archives et l'autre concernant le démontage, le remontage et l'acquisition de nouveaux rayonnages. Les archives ont été inventoriées *via* un récolement des magasins. Nous avons procédé à un repérage des documents en communication, des documents mal conditionnés, etc. Le déménagement proprement dit s'est déroulé de juillet à septembre 2005.

- le changement de logiciel

Il fut quasi concomitant et a également nécessité la rédaction d'un cahier des charges en 2004. Après la notification début 2005, le déménagement du service a gelé le projet pendant quelques mois. Ensuite la phase des paramétrages informatiques, dont celui de notre logiciel de gestion des archives, a pu démarrer. Cela s'est poursuivi par une démarche de réflexion et de définition de l'intranet du service avec le prestataire, le but étant la saisie par les services versants de leurs versements directement dans la base de données archives, la consultation et la demande de communication en ligne. La dernière étape fut le développement spécifique d'un outil permettant de récupérer les données informatiques de suivi et de financement des subventions de la Région issues de la base de données Astre et d'assurer une mise à jour régulière des futures données.

- les formations intranet

Elles ont été menées auprès de l'ensemble des agents de la région par service. Une sensibilisation aux archives et aux éliminations était effectuée en même temps.

Entre 2006 et 2007, comme nous l'avons déjà signalé, 50 % des effectifs de la région ont déménagé vers un nouveau bâtiment administratif (Grand Horizon). Suite aux actions de formation et de sensibilisation, les services concernés par

le déménagement nous ont contactés avant ce dernier. Notre positionnement hiérarchique au sein de la direction des Moyens généraux nous a permis de connaître rapidement le calendrier des transferts et de contacter les services ne se manifestant pas.

Aujourd'hui, nous traitons en moyenne 700 ml par an. Les versements entrants sont tous saisis directement par les services versants dans la base de données Phare (acronyme de « Patrimoine Historique des Archives Régionales »). Les archivistes les contrôlent (cotation, analyses, etc.), les complètent (indexation d'après le thésaurus W, sommaire, etc.) et, pour finir, réalisent une extraction du bordereau de versement. Seules les structures associées, qui n'ont pas accès à l'intranet, suivent l'ancienne procédure et saisissent leurs versements dans Word ou Excel. Certains services commencent à procéder à des éliminations en amont, ce qui devrait se multiplier.

Le temps dégagé par la mise en place de ces pratiques de pré-archivage au sein même des services nous permet de traiter l'important arriéré présent dans notre service ainsi que le vrac. En cela, je rejoins les préoccupations de la Direction des archives de France et son souci de mettre au point des tableaux de gestion.

De 1989 à 1995, les communications sont en progression constante¹. Notre lectorat est pour l'essentiel constitué d'agents des services versants ; l'existence d'un lectorat externe (chercheurs, associations, etc.) ne revêtant, et nous le déplorons, qu'un caractère anecdotique. Un premier palier de communications est notable entre 1995 et 1996 : il est de 600 communications par an. Entre 1997 et 2004, nous constatons une baisse des communications correspondant à la saturation progressive des magasins. Les archives consultées par les agents des services versants ont pour la plupart été produites durant l'année en cours, l'année n-1 voire l'année n-2. La saturation des magasins gèle les versements et les documents, toujours présents dans les services, y sont alors consultés directement. Toutefois, la location successive de garages durant ces années a permis de désengorger momentanément quelques services. À partir des années 2006-2007, nous observons un bond spectaculaire des communications (respectivement de 1000 et 900 par an). Cela résulte :

- de notre déménagement : nous disposons de rayonnages suffisants pour collecter 10 ans d'archives ;
- du déménagement des services de la Région : les services ont vidé leurs armoires ;
- et des actions de sensibilisation que nous avons menées pendant deux ans.

¹ Ill. 11, p. XXVIII

Qui plus est, devant le manque chronique de place dans les bureaux, nous sommes toujours très régulièrement sollicités. La gestion des communications, des retours, des relances représente quasiment un emploi à temps plein à l'heure actuelle.

En conclusion, le bilan de ces vingt ans est globalement positif : sur le plan de la conservation, nous avons pu constater une nette amélioration des bâtiments ; quant au personnel, il a peu évolué en nombre mais il s'est professionnalisé.

L'objectif à venir est d'effectuer les tris règlementaires permettant de constituer notre patrimoine historique et de développer ainsi nos actions culturelles. Il est en adéquation avec la volonté de la Direction des archives de France d'effectuer des tableaux de tri sur les documents produits par les régions dans l'exercice de leurs compétences.

Conclusion

Nous venons de voir quel chemin a été parcouru depuis la mise en place des premiers services d'archives régionales. Ce développement, dû bien entendu au développement des compétences de nos collectivités, a été accompagné grâce aux moyens que celles-ci veulent bien nous confier. Mais le développement de nos services est avant tout le fruit du travail quotidien de professionnels dont ces trois témoignages illustrent bien l'expérience de chacun.

Toute cette journée d'études va être jalonnée de retours d'expérience, à commencer par la table ronde qui va suivre, et où vous allez pouvoir découvrir, que ce soit par des équipements, par des locaux ou par des conventionnements, quelles solutions chaque service a adoptées afin de répondre au défi de l'accroissement des fonds.

Pascal KOENIG
Archives régionales de Lorraine